



BILAN DE LA CAMPAGNE D'IRRIGATION 2025



Action réalisée avec le soutien financier de :



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



A la suite du COPAGE, la Chambre d'Agriculture de la Lozère assurent depuis 2013 l'animation et le suivi de la procédure mandataire permettant la régularisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation par aspersion. Ainsi, ce sont 69 irrigants qui se trouvent intégrés à cette démarche.

À ceux-ci s'ajoutent les 21 irrigants d'Altier qui bénéficient d'une autorisation annuelle reconduite depuis 2011 pour leurs prélèvements essentiellement gravitaires.

1) Les autorisations de prélèvements et la préparation de la campagne 2025

L'autorisation de prélèvement pour l'irrigation agricole a été renouvelée en décembre 2019, suite une période d'étude de 2 ans. Neuf autorisations ont été accordées par arrêté préfectoral en décembre 2019, pour une durée de 10 ans. Ces autorisations collectives sont attribuées par bassin versant ou pour des tronçons de cours d'eau. Chaque autorisation précise un débit maximum à respecter en fonction de la situation de la ressource en eau. La liste des bénéficiaires pour chaque autorisation collective est également jointe à l'arrêté préfectoral.

Annuellement des modifications peuvent être apportées aux autorisations de prélèvement pour l'irrigation agricole, de sorte par exemple à intégrer les nouveaux irrigants, à apporter les modifications nécessaires suite à un changement sur les exploitations.

Ces arrêtés précisent également les obligations du mandataire et des pétitionnaires en termes de collecte de donner et de retour auprès des services de la police de l'eau notamment pour l'élaboration du PAR (Plan Annuel de Répartition) et du bilan de fin de saison.

Le bilan de la campagne 2024 a été envoyé le 30/01/2025 par courrier. Dans les arrêtés, il est prévu un retour aux services de l'état au 31 janvier de l'année N+1.

Pendant le printemps, la Chambre d'Agriculture de Lozère sollicite l'ensemble des irrigants afin de collecter leurs prévisions de prélèvements, les surfaces à arroser et les éventuels changements. Le prévisionnel permet d'établir les tours d'eau qui sont ensuite présentés aux irrigants lors de l'assemblée générale (AG).

En 2025, les assemblées générales des associations d'irrigants du Lot et de la Colagne, du Valdonnez et d'Altier se sont tenues le 27 mars 2025. Durant ces assemblées, différents points ont été abordés dont le bilan de la campagne 2024 et l'évolution sur la campagne 2025, les bulletins de conseil en irrigation et les essais liés à l'irrigation en 2025. Les tours d'eau établis ont également été validés par chacun. La Chambre d'Agriculture les a envoyées le 14 avril 2025 à la DDT pour validation.

À la suite d'une demande des services de la DDT, nous avons convenu avec les irrigants du bassin versant d'Altier de nouveaux tours d'eau pour le seuil « alerte », venant compléter les tours d'eau déjà existants pour les seuils « vigilance » et « alerte renforcée ». Cette proposition de tours d'eau, correspondant à une réduction de 25% des débits, a été acceptée par tous les irrigants. La proposition a été envoyée à la DDT pour validation le 2 juillet 2025 et a été validée le 17 juillet.

Pour les tours d'eau des associations d'irrigants du Lot et de la Colagne, du Valdonnez, les services de la DDT les ont validés et nous les ont retournés en juin avec une mise en application le **2 juin 2025** avec la rotation suivante :

Semaine paire	Semaine impaire
Du 26 mai 2025 au 1er juin 2025	Du 2 juin 2025 au 8 juin 2025
Du 9 juin 2025 au 15 juin 2025	Du 16 juin 2025 au 22 juin 2025
Du 23 juin 2025 au 29 juin 2025	Du 30 juin 2025 au 6 juillet 2025
Du 7 juillet 2025 au 13 juillet 2025	Du 14 juillet 2025 au 20 juillet 2025
Du 21 juillet 2025 au 27 juillet 2025	Du 28 juillet 2025 au 3 août 2025
Du 4 août 2025 au 10 août 2025	Du 11 août 2025 au 17 août 2025
Du 18 août 2025 au 24 août 2025	Du 25 août 2025 au 31 août 2025
Du 1er septembre 2025 au 7 septembre 2025	Du 8 septembre 2025 au 14 septembre 2025
Du 15 septembre 2025 au 21 septembre 2025	Du 22 septembre 2025 au 28 septembre 2025
Du 29 septembre 2025 au 5 octobre 2025	Du 6 octobre 2025 au 12 octobre 2025
Du 13 octobre 2025 au 19 octobre 2025	Du 20 octobre 2025 au 26 octobre 2025

Pour la campagne 2025, plusieurs demandes de modifications ont été recensées entraînant une modification des arrêtés préfectoraux de plusieurs bassins versants : LOT AMONT, LOT MOYEN, LOT AVAL, BRAMONT, et sur le BV de l'ALTIER. En annexe se trouve la liste des demandes de modifications 2025.

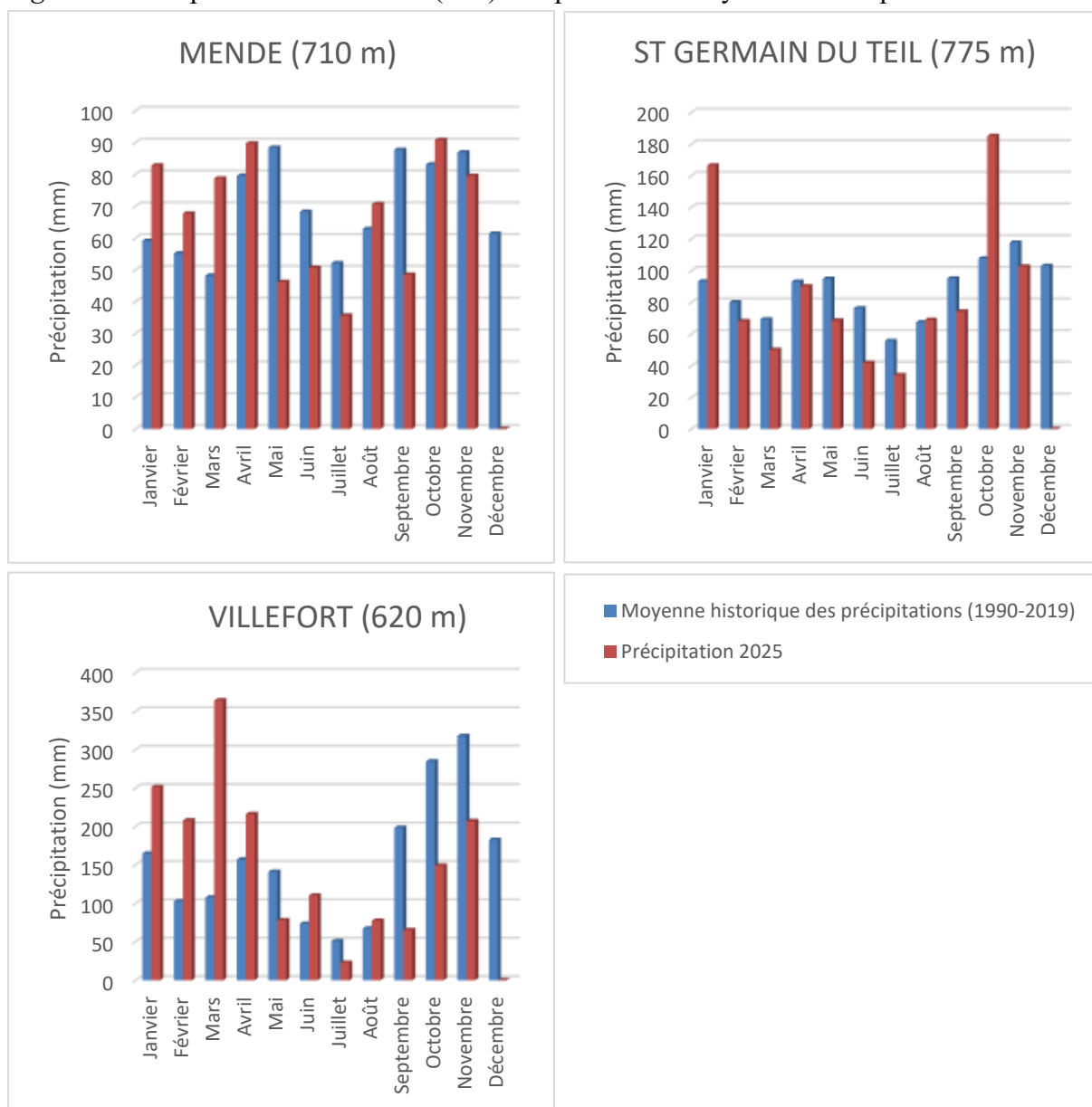
Le travail réalisé avec les services de la D.D.T. a été poursuivi. Il a pour but d'organiser une surveillance du niveau des cours d'eau et d'informer les agriculteurs sur les pratiques à engager en cas d'arrêtée sécheresse, ainsi que les mesures de restrictions à mettre en œuvre. Des SMS personnalisés par bassin versant ont donc été envoyés à chaque arrêtée sécheresse. Un bulletin de conseils pour adapter son irrigation aux besoins des plantes et aux restrictions était également publié de manière hebdomadaire.

2) Le bilan de la campagne 2025

L'année 2025 a été marquée par deux vagues de chaleurs intenses pendant l'été et un déficit hydrique à partir de mai. Sur le plan thermique, l'été s'est révélé exceptionnellement chaud, se classant comme le troisième plus chaud depuis 1900, avec une anomalie de + 1.9 °C au niveau national et une moyenne des températures maximales bien au-dessus des normales en Lozère (+3.4°C Mende). Ces épisodes ont amplifié le stress hydrique, notamment durant la période de croissance active des cultures.

Les précipitations ont également montré une grande variabilité. L'hiver et le début du printemps ont été globalement excédentaires, avec par exemple +63 % de précipitations en mars à Mende, à l'exception de l'ouest du département. Cependant, la fin du printemps et le début de l'été ont été marqués par un déficit pluviométrique important : -48 % en mai et -26 % en juin à Mende. L'été a ensuite présenté un profil très contrasté : le nord du département (Aubrac, Margeride) a été fortement déficitaire (-40 à -50 %), tandis que les Causses et Cévennes affichaient des excédents notables (120 à 140 %). Les secteurs de Mende et Villefort sont restés durablement déficitaires (-30 à -40 %). Le mois d'août s'est terminé sur des valeurs proches des normales, avant un automne globalement modéré mais encore déficitaire au sud-est, avec -47 % enregistrés au Collet Sauveplane.

Figure 1 : Précipitations mensuelles (mm) comparées à la moyenne historique



Ces conditions ont eu un impact marqué sur l'humidité des sols. Après un assèchement continu en juin, un léger répit est apparu fin juillet grâce à un rafraîchissement temporaire. Mais la combinaison de températures élevées et de précipitations faibles en août a entraîné une nouvelle dégradation, atteignant des niveaux de sécheresse comparables à ceux de 2022, notamment sur l'Aubrac. Les pluies de fin août ont cependant permis une ré-humidification progressive et généralisée des sols.

L'hydrologie des rivières lozériennes a été de nouveau très tendue. Les débits ont chuté rapidement dès le début de l'été, avec un point critique atteint le 11 août : 29 % des 31 stations d'observation étaient en assec et 10 % en écoulement non visible. En juillet, plusieurs cours d'eau affichaient des niveaux très inférieurs à la normale, comme le Tarn (43 % de son débit moyen) ou l'Altier (59 %). Ces situations ont conduit à la publication de nombreux arrêtés sécheresse (10), déclenchant plusieurs niveaux de restrictions. Le niveau d'alerte renforcée a été atteint sur la Truyère, la Colagne, l'Allier amont et l'Hérault, tandis que le niveau crise a été activé sur la Colagne et le Chassezac. Sur certains cours d'eau comme le Tarn, les débits sont restés bas jusqu'en automne, retardant la levée des restrictions. Le

dernier arrêté mettant fin aux limitations de prélèvement n'a été publié qu'à la mi-novembre.

Arrêtés préfectoraux sécheresse - saison 2025 :

2025											
BV	ZA	AP 27/06/25	AP 18/07/25	AP 23/07/25	AP 07/08/25	AP 13/08/25	AP 29/08/25	AP 04/09/25	AP 19/09/25	AP 10/10/25	AP 14/11/25
LOT	Truyère	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Aucun
	BV Colagne	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Aucun
	Colagne rivière	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte	Crise	Crise	Alerte	Vigilance	Vigilance	Aucun
	Lot	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte	Aucun
	Bramont	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte	Aucun
ALLIER	Allier amont	Vigilance	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte	Alerte	Alerte	Aucun
	Allier source	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Alerte	Alerte	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Aucun
	Allier moyen	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte	Vigilance	Vigilance	Aucun
	Allier axe	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Aucun
TARN	Tarn	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte	Vigilance	Alerte	Aucun
	Tarnon	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Aucun
	Dourbie	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Aucun
RMC	Chassezac	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte	Crise	Crise	Crise	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Aucun
	Cèze	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Aucun
	Gardons	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Alerte	Alerte	Alerte	Alerte	Vigilance	Alerte	Aucun
	Hérault	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Vigilance	Alerte renforcée	Alerte	Alerte	Alerte	Aucun	Aucun

Pendant la campagne, **9 demandes de modifications des tours d'eau** ont été transmises aux services de contrôle par la Chambre d'Agriculture (mails envoyés à la DDT48, OFB48).

Le tableau ci-après fait apparaître la synthèse des **volumes déclarés prélevés en 2025**. Le tableau en annexe reprend pour chaque irrigant, les parcelles et volumes le concernant (informations issues des registres déclaratifs renvoyés annuellement par les préleveurs) ainsi que les prévisionnels qui ont été envoyés en prévision des tours d'eau.

Exploitations agricoles bénéficiant d'une autorisation d'irriguer de 10 ans			
Bassins versants	Nombre total d'irrigants	Nombre d'irrigants en 2024	Prélèvements déclarés (en m ³) dont 85 010 en retenue**
Bramont*	13	2	9 337
Lot amont*	9	2	11 320
Lot moyen*	19	11	197 889
Lot aval	4	3	64 536
Colagne	8	6	51 929
Tarn	10	5	21 890
Tarnon	4	2	11 946
Chapeauroux	2	1	22 900
Gardon St Germain*	4	0	0
Gardon de Ste Croix*	0	0	0
Volume total déclaré prélevé (en m³)			391 747

* bassin versant dont des données sur les prélèvements en eau 2025 sont manquantes pour une ou plusieurs exploitations (registre de prélèvement 2025 non transmis au service de la Chambre d'Agriculture Lozère malgré plusieurs relances).

** En annexe le tableau des exploitations avec des prélèvements à partir de retenue d'eau.